



	POSTES I 2023	POSTES II 2023	POSTES III 2023	POSTES IV 2023	POSTES V 2023
Location	Pêcheurs	De 0 à 5,99 m (Hors-Tout)	De 6 à 7,99 m (Hors-Tout)	De 8 à 8,99 m (Hors-Tout)	9,00 m et Plus (Hors-Tout)
A l'année(1)	491 €	950 €	1 175 €	1 575 €	1 832 €
Mois d'hiver(2)		112 €	138 €	186 €	215 €
Mois d'été(3)		288 €	356 €	477 €	555 €
semaine d'été		112 €	138 €	186 €	215 €
semaine d'hiver		56 €	70 €	92 €	112 €

PRESTATIONS DIVERSES

	2023
Clef de remplacement	74 €
Clef non rendue (en cas de résiliation)	74 €
Remorquage de bateau dans le port	74 €
Pompage de cale	147 €
Contrôle et consolidation des amarres	74 €
Frais de défauts de paiements	15 €
Frais de dossiers	26 €
Frais de liste d'attente	12 €
Frais de sortie d'office ou administrative d'embarcation	263 €
Remboursement mise à disposition poste selon l'article 26	25%

OCCUPATION ILLICITE 50€/semaine

(1) Possibilité de régler en plusieurs mensualités

Contrat et mode de règlement signés et remis au bureau du port avant la fin janvier

* 1er Acompte (50%) avant le 1er Avril

* Prélèvement automatique [bi-mestriel \(fin avril / fin juin / fin août / fin octobre\)](#)

(2) Période hiver d'octobre à avril

(3) Période été de mai à septembre



Tarifs 2023 sans électricité

	Box 2023	POSTES II 2023	POSTES III 2023	POSTES IV 2023	POSTES V 2023
Location	BOX PECHEUR	De 0 à 5,99 m (Hors-Tout)	De 6 à 7,99 m (Hors-Tout)	De 8 à 8,99 m (Hors-Tout)	9,00 m et Plus
A l'année(1)	109 €	884 €	1 110 €	1 509 €	1 769 €
Mois d'hiver(2)		104 €	130 €	178 €	208 €
Mois d'été(3)		266 €	337 €	458 €	536 €
semaine d'été		104 €	130 €	178 €	208 €
semaine d'hiver		52 €	66 €	88 €	104 €

PRESTATIONS DIVERSES

2023

Clef de remplacement	74 €
Clef non rendue (en cas de résiliation)	74 €
Remorquage de bateau dans le port	74 €
Pompage de cale	147 €
Contrôle et consolidation des amarres	74 €
Frais de défauts de paiements	15 €
Frais de dossiers	26 €
Frais de liste d'attente	12 €
Frais de sortie d'office ou administrative d'embarcation	263 €
Remboursement mise à disposition poste selon l'article 26	25%

OCCUPATION ILLICITE 50€/semaine

(1) Possibilité de régler en plusieurs mensualités

Contrat et mode de règlement signés et remis au bureau du port avant la fin janvier

* 1er Acompte (50%) avant le 1er Avril

* Prélèvement automatique [bi-mestriel \(fin avril / fin juin / fin août / fin octobre\)](#)

(2) Période hiver d'octobre à avril

(3) Période été de mai à septembre